



Responsabilités financières des parents ?

Par **fredhom**, le **16/11/2010** à **22:10**

Bonjour, d'abord je recherche un avocat car j'ai détourné des fonds, suite à addiction aux jeux. L'an dernier j'ai déjà du vendre ma maison. Je me suis rendu au commissariat. Je n'ai pas d'enfant et suis célibataire. Je souhaite savoir si au cas ou je meurs d'ici là ou autre, ma famille peut être poursuivi à son tour pour rembourser mes dettes, merci d'avance

Par **Domil**, le **17/11/2010** à **11:22**

Si elle accepte la succession (même implicitement) oui
Donc prévenez votre famille